

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 799

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 42

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« un mois »

les mots :

« une semaine ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer aux mots :

« un mois et dix »

les mots :

« douze ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de revenir sur l’augmentation très importante de délais pour fournir la liste des témoins.

L’exposé des motifs du gouvernement ne semble pas justifier de tels allongements.